



RÈGLEMENT PÊCHE 2026

1. Cartes de pêche & modalités d'achat

Vente à partir du 25 février Lieu : Garage *Lapeyrouse Autos*, 1 route des Sauzets (en face du plan d'eau) **Horaires :**

- Mardi → Vendredi : 8h–12h / 14h–18h
- Samedi : 8h–12h

Païement : chèques ou espèces uniquement. **Cartes journalières :** disponibles aussi auprès des gardes. **La carte est personnelle et nominative.**

2. Règles générales de pêche

- 3 cannes autorisées sur 10 m de largeur dans l'axe du poste.
- **Pêche de jour :** du lever au coucher du soleil (heure légale).
- **Pêche de nuit :** uniquement au plan d'eau *Les Marins*, sur réservation 48h à l'avance, et sur postes numérotés.
- Enfants < 12 ans : gratuit, **1 canne sans moulinet**, accompagnés d'un adulte titulaire d'une carte.
- Pour pêcher la nuit, utiliser plusieurs cannes ou une canne avec moulinet → **carte annuelle ou journalière obligatoire** (demi-tarif jusqu'à 16 ans).
- En cas d'absence du poste : **lignes relevées obligatoirement.**

3. Propreté & comportement

- Ramasser : bouteilles, mégots, capsules, fils, appâts, bouillettes, hameçons, emballages, matériel cassé.
- **Tous les déchets doivent être emportés.**
- Tables : **ne pas déplacer.**

- Respect absolu du calme : pas de radio forte, klaxon, portières claquées, allers-retours en voiture.
- Toute personne perturbant pêcheurs ou riverains → **exclusion immédiate sans remboursement.**
- IPM (ivresse publique manifeste) : infraction (contravention 2e classe, jusqu'à 150 €) + exclusion.

4. Surveillance & responsabilités

- Contrôles assurés par : gardes bénévoles assermentés, mairie, association, gendarmerie.
- Procès-verbaux possibles en cas d'infraction.
- Chaque pêcheur est responsable de ses accompagnants.
- La municipalité et l'association déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou dégâts matériels.
- Stationnement **uniquement** sur les parkings.
- Véhicules interdits au bord de l'eau (côté camping et plages).
- Autour du plan d'eau Les Marins : **interdiction totale d'entrée en voiture.**

5. Dates importantes

Plan d'eau Les Marins

- Ouverture : **samedi 7 mars – 8h**
- Ouverture carnassier : **samedi 18 avril – lever du soleil** (réservé aux détenteurs de carte annuelle)
- Fermeture estivale : **dimanche 28 juin – coucher du soleil**
- Concours : **14 juillet à Augères**
- Réouverture : **vendredi 4 septembre – lever du soleil**
- Fermeture : **dimanche 29 novembre – coucher du soleil**

Augères

- Ouverture : **samedi 7 mars** (lâcher de truites)
- 1 seule canne le samedi et dimanche de l'ouverture
- Fermeture : **dimanche 29 novembre**

6. Règlement spécifique carnassier

- Entrée dans l'eau interdite.
- **Plan d'eau Les Marins** : leurre et cuillère uniquement, 1 canne tenue à la main, no-kill.
- **Augères** : pêche du carnassier interdite.

7. Règlement autres poissons

- Tanches, carpes, gardons : **2 kg max / jour.**
- Truites : **5 max / jour / pêcheur.**

8. Règlement spécifique pêche de la carpe

Réservation obligatoire (même en journée)

- Minimum 48h à l'avance.
- Par SMS : **06 26 45 20 05**
- Indiquer : nom, prénom, date d'arrivée, durée, téléphone.
- Paiement intégral avant installation (chèque ou espèces).
- Pas de réservation week-end à partir du vendredi 12h.
- Plus de 2 postes consécutifs ou > 4 pêcheurs → chèque ou virement demandé.

Conditions générales

- Site exclusivement piéton : **véhicules interdits**, parking obligatoire.
- No-kill total : toutes les carpes doivent être relâchées rapidement.
- Pêche sur les postes numérotés obligatoire.
- Bateau amorceur, drone : **interdits**.
- Lancer uniquement depuis le poste.
- Interdiction d'aller sur la digue pour déposer ou lancer.
- Zone interdite carpe : 100 m × 25 m autour du moine (50 m de chaque côté).
- Entrée dans l'eau autorisée uniquement pour épuiser si nécessaire.

Matériel & techniques

- Amorçage léger uniquement : pellets, bouillettes, farines végétales.
- Graines interdites.
- Abris : couleurs discrètes (camouflage, marron, vert).
- Abris non spécifiques pêche : interdits.
- Hameçon : micro-ardillon, ardillon écrasé ou sans ardillon.
- Tapis de réception ≥ 1 m avec rebords.
- Épuisette carpe ≥ 1 m.
- Produit cicatrisant obligatoire.
- 1 hameçon par ligne.
- Tresse interdite sur le moulinet
- Nylon max 40/100.
- Montage permettant la libération du plomb en cas de casse.
- Tête d'arraché interdite.
- Pêche au zig interdite.
- Bas de ligne max 30 cm.
- Carnassier + carpe simultanément : **strictement interdit** (exclusion immédiate).

Manipulation du poisson

- Remise à l'eau rapide, jour et nuit.
- Photos et pesées brèves.
- Sac de pesée obligatoire (fermé sur les côtés).
- Mise en sac de conservation : **interdite**.
- Aucune carpe ne peut être maintenue en captivité.
- Transport de poisson vivant : interdit (art. L436-16).

Circulation

- Entrée/sortie du parking interdite la nuit (coucher → lever du soleil).
- Pendant les travaux : seuls les postes 9 et 10 ouverts.
- Demande : se mettre à deux par poste et éviter de réserver tous les week-ends.

9. Interdictions

Plan d'eau Les Marins

- Pêche pendant fermeture estivale (y compris carnassier)
- Pêche sans réservation
- Pêche sur la petite plage
- Pêche au vif ou poisson mort
- Pêche du carnassier la nuit
- Pêche au zig
- Bateaux amorceurs
- Véhicules sur le poste
- Sac de conservation
- Prélèvement de poisson (no-kill intégral)
- Circulation de véhicules la nuit
- Camping-cars 19h–8h hors camping
- Camping / stationnement de nuit hors pêcheurs réservataires
- Accompagnants hors conjoint/enfants → carte de nuit obligatoire (10 €)

Augères

- Pêche de nuit
- Pêche sur la digue
- Pêche dans les zones privatives
- Encombrement des chemins
- Pêche au zig
- Camping / stationnement de nuit au bord de l'étang

10. Tarifs 2026

Cartes annuelles (Augères + carnassier Les Marins)

- +16 ans : **80 €**
- –16 ans : **40 €**
- 3 cannes
- Carnassier autorisé en période d'ouverture

Cartes journalières Augères

- Journée : **10 €**
- –16 ans : **5 €**
- 3 cannes

- Carnassier interdit
- Pêche du lever au coucher du soleil

Pêche de la carpe Plan d'eau Les Marins

- Week-end : **minimum 24h : 20 € 3 cannes, pêche de midi à midi**
- Pas de carte journée week-end & jours fériés
- Semaine (lundi matin → jeudi soir) : **10 € la journée**
- Réservation obligatoire 48h à l'avance (SMS : 06 26 45 20 05)